

**Compte-rendu du Conseil d'Ecole du**

**Lundi 17 octobre 2022 de 18h à 20h à l'école**

<b>Etaient présents :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les enseignantes : Virginie Fleury, Florence Guilhem, Aurélie Parmentier, Fanny Py, Géraldine Kulpa, Véronique Lejay, Julie Edery, Claire Soulier, Léa Lavoine</li><li>- La directrice : Vanessa Masse</li><li>- Les représentants des parents d'élèves : ECOLO PARENTS : Rita Carvalho, Ignacio Colmenero, Saraline Lumbroso PEEP : Elise Vandabeele, Dihia ABCHICHE, Dalel ALOUI FCPE : Nourdine Baki</li><li>- La mairie : Sandrine Carrière DGAS, Véronique Delannet, élue, Shérérazade Gacem</li></ul>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Tour de table : présentation de chacun des participants  Léa Lavoine
<b>Résultats des élections / Présentation</b>	Les élections se sont déroulées le vendredi 07 octobre 2022. ECOLO PARENTS : 3 sièges PEEP : 3 sièges FCPE : 3 sièges Le taux de participation est de 52.19% (50 % en 2021, 38% en 2020, 53.36% en 2019, 35.51% en 2018 et 17% en 2017). Les parents ont voté par correspondance. Les parents d'élèves souhaiteraient la mise en place d'un vote électronique. Celui-ci ne sera possible qu'après mise en place par les services de l'Education Nationale.
<b>Travaux réalisés et à prévoir</b>	Les travaux faits cet été sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les peintures du premier réfectoire et des salles 5/7/9.</li><li>- Le changement d'une partie des verrières de la cour</li></ul> Le reste des verrières de la cour sera changé durant les vacances de la Toussaint. Mme Delannet reviendra vers nous pour nous informer des autres travaux prévus dans les prochains mois (classes et installation du vidéoprojecteur) Une demande est formulée pour remédier aux problèmes de chaleur dans les dortoirs de l'étage. Lors des siestes les enfants sont exposés à des chaleurs supérieures à 28°C-30°C. Les institutrices soulignent que seulement 2 petits ventilateurs sont à disposition. Mme Delannet exprime son étonnement. Selon l'élue, c'est la 1ere fois qu'un CE expose cette situation. Une proposition d'achat de climatiseur sur roulette a été évoqué. Pour la représentante de la municipalité, la réponse est négative car la dépense n'a pas été projetée pour le budget de l'année. Nous rappelons également le manque de place dans les dortoirs : la PMI refusant l'installation de lits superposés, des classes de maternelles vont être créés à l'école Paul Bert pour « décharger » les petites classes de la maternelle Gallieni. L'équipe s'inquiète d'une perte d'effectifs et donc d'une perte d'un temps de décharge de la directrice. De nombreuses propositions ont été proposées par l'équipe pédagogique de l'école maternelle afin que la montée pédagogique soit réalisée avec l'école primaire Guy Moquet. Dans son écoute, Mme Delannet n'est pas opposée aux propositions. L'élue rappelle son attachement à regrouper les fratries dans une même école. La possibilité de « basculer » les classes de GS de la maternelle Guy Moquet est à travailler conjointement avec les directions des écoles maternelles et primaires concernées, pour pérenniser les effectifs. Mme Masse souhaiterait être informée et participer aux différentes réunions sur le sujet. Mme Delannet confirme que ce sera le cas.



<p><b>Demande d'aménagement du temps scolaire</b></p> <p><b>Dispositifs pour les élèves à besoins particuliers</b></p>	<p>Lorsqu'un enfant est absent de manière récurrente et sans motif valable, l'enseignante de la classe informe la directrice qui s'entretient avec la famille. A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées par mois, un dossier individuel de suivi de l'absentéisme est ouvert.</p> <p>Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation.</p> <p>L'obligation d'assiduité s'applique à tous les élèves, dès lors qu'ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement scolaire public ou privé. Conformément à l'article L. 131-8 modifié, l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation peut, sur demande des responsables légaux de l'enfant et après avis du directeur de l'école arrêté dans le cadre d'un dialogue avec l'équipe éducative, autoriser un aménagement du temps de présence à l'école maternelle des enfants scolarisés en petite section.</p> <p>Dans l'école, nous avons 4 aménagements en classe de PS en période 1.</p> <p>Nous avons 5 élèves en situation de handicap dans l'école avec la présence de 2 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap). Un élève bénéficie d'un aménagement de son emploi du temps : il fréquente sa classe tous les matins et les autres classes de l'école tous les après-midis. Les APC (Activités pédagogiques complémentaires) permettent aux élèves qui ont des difficultés dans les domaines du langage ou du nombre, d'être aidés sur le temps du midi ou du soir. En ce début d'année, un accompagnement à la sieste est proposé pour les élèves de PS dans le cadre des APC : cela permet de faire du lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire et de rassurer les enfants lors des temps de transition.</p>
<p><b>Règlement intérieur</b></p>	<p>Le nouveau règlement est voté à l'unanimité (changement : les élèves de MS et de GS sont accueillis au portail).</p>
<p><b>Charte des ATSEMS</b> <b>Protocole de liaison centre/école</b></p>	<p>Nous avons 9 Atsems dans l'école. 2 gardiens et 1 agent d'entretien. Chantal (atsem de la classe 7) et Claude (l'agent d'entretien) partent à la retraite en décembre 2022.</p> <p>La charte des ATSEMS est présentée aux représentants ainsi que le protocole de liaison Périscolaire/scolaire (ancienne mouture : la nouvelle arrive dans les prochains jours)</p>
<p><b>La coopérative scolaire</b></p>	<p>L'OCCE (office centrale de la coopération scolaire) gère les coopératives d'école. La directrice est le mandataire de la coopérative de l'école.</p> <p>Les comptes sont vérifiés par les représentants de parents d'élèves tous les ans. En banque au 31 août 2021 : 5057.51 euros</p> <p>Les recettes sont essentiellement : la participation financière des parents, la vente des chocolats, des torchons ou des sacs et des photos.</p> <p>Chaque enseignant reçoit 750 euros pour sa classe pour l'année pour financer par exemple des achats de livres, de jeux, pour développer des photos...</p> <p>Nous prévoyons de financer du matériel de motricité très rapidement.</p>
<p><b>Projets d'école</b></p>	<p><u>Projet d'école</u> 2021/2023 validé par l'IEN</p>

<p><b>Projets de classe</b></p>	<p>- AXE « MATHÉMATIQUES »</p> <p>Intitulé : Comprendre, apprendre à raisonner et développer des stratégies pour résoudre des problèmes  Consigne d'apprentissage : Manipuler, s'organiser et représenter pour résoudre un problème (mise en place d'activités dans chaque classe qui favorisent la recherche)  Bilan : Les élèves ont progressé dans ce domaine mais doivent encore accepter les essais/erreurs pour résoudre le problème et avoir accès à la compréhension ; les résultats des évaluations ainsi que les retours des enseignants de CP permettent de constater les effets positifs des actions mises en œuvre.</p> <p>- AXE « MAÎTRISE DE LA LANGUE »</p> <p>Intitulé : Enrichir le lexique de la petite section à la grande section  Consigne d'apprentissage : Enrichir le lexique de la petite section à la grande section  Bilan : Des activités ont été mises en place dans chaque classe pour enrichir le lexique des élèves (préalable pour apprendre à lire) mais il serait utile de mettre en place une progression commune sur l'école.</p> <p>- AXE « CLIMAT SCOLAIRE » : FORMER DES CITOYENS ECLAIRES ET SOLIDAIRES</p> <p>Intitulé : Mieux se connaître pour mieux respecter les autres  Consigne d'apprentissage : Apprendre à vivre ensemble pour mieux apprendre  Bilan : des progrès sur les temps de classes mais à retravailler pour les temps collectifs (les récréations sont parfois des moments de tension) ; il serait intéressant d'associer les parents à cet axe du projet d'école</p> <p>- AXE « CLIMAT SCOLAIRE » : ENGAGER LES ELEVES A S'OUVRIRE AU MONDE</p> <p>Intitulé : Fédérer autour d'un projet commun avec le périscolaire favorisant les organisations collaboratives en EDD  Consigne d'apprentissage : Connaître le cycle de la vie des plantes, leurs besoins : comprendre la biodiversité (élevages, plantations,...)  Adopter une attitude responsable  Atteindre le niveau 3 de la labellisation : expertise</p> <p>Bilan : Prévoir une programmation commune sur les 3 niveaux et essayer d'accéder au niveau 3 de la labellisation</p> <p><u>Projets de classes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibliothèque : chaque classe ira une ou deux fois entre janvier et mai</li> <li>- Intervention en Anglais : 2x30mn toute l'année le lundi et le vendredi pour les GS7, GS9</li> <li>- La piscine : pour les grandes sections : séances le vendredi entre mars et juin</li> </ul>
<p><b>Le PPMS plan de mise en sécurité et sécurité</b></p>	<p><b>Un Exercice PPMS « attentat intrusion » sera effectué le lundi 28 novembre de 9h à 9h45 (date à confirmer).</b></p> <p><u>Il a pour but de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tester l'appropriation du PPMS « attentat intrusion » par les participants à l'exercice</li> <li>- Tester le caractère opérationnel du PPMS « attentat intrusion »</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tester la capacité des participants à prendre les décisions adéquates de mise en sécurité en s'adaptant aux circonstances du scénario de l'exercice.</li> </ul> <p>L'objectif est de présenter cet exercice comme un jeu aux enfants. La mise en place du PPMS est préparée lors de conseils des maitres. Tous les personnels de l'école sont acteurs. Les parents d'élèves ont été informés en début d'année de la nécessité de pratiquer ce genre d'entraînement et seront informés par le cahier de liaison de la mise en place de cet exercice.</p> <p>Un exercice incendie a eu lieu le mardi 11 octobre. Deux autres exercices se dérouleront dans le courant de l'année.</p>
<b>Calendrier annuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portes ouvertes à Noël : lundi 12 décembre (GS), mardi 13 décembre (MS), jeudi 15 décembre (PS)</li> <li>- 2<sup>ème</sup> CE le lundi 13 mars</li> <li>- Les photos individuelles et de groupes seront prises le lundi 27 et le mardi 28 mars</li> <li>- La fête de l'école est prévue le samedi 17 juin.</li> </ul>

Ce procès-verbal sera envoyé par mail aux associations de parents d'élèves et sera consultable sur le site de l'école et de la Mairie.

Séance levée à : 19h40

La Directrice : Vanessa MASSE

Les associations de parents d'élèves